

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal de la Commune du Tallud dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M VOY Didier, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2019

PRESENTS : M VOY, M CUBAUD, Mme THIBAUT, M BILLEROT, M VOGEL, M GAUTREAU, M DEVINCENZI, Mme GEOFFRION, Mme FOURRE, Mme PACAULT, M DAVID, Mme AIMARD

ABSENTS EXCUSES : Mme GAUDIN-LESURTEL
M ROBERT donne pouvoir à Mme PACAULT
M COHE

ABSENT : M BAUDRY,
Mme METAIS,
Mme POUPARD,
M CHARON

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme AIMARD

Le compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2019 a été validé par le Conseil Municipal

Décision prises par M Le Maire dans le cadre de ses délégations d'attribution :

- Devis n°DE2306 du 21/11/2018 de l'entreprise MICROGAT située 4 place Saint-Laurent à PARTHENAY pour l'achat d'un serveur service administratif de 915,00 € TTC
- Devis du 19/11/2018 de l'entreprise SODIA située à DARDILLY (69574) pour un diagnostic de la charpente métallique de la salle des sports de 3 900 € HT
- Devis du 14/11/2018 de GEFTP située à CHATILLON SUR THOUET, 51 avenue de la Morinière, pour l'achat, la pose et le câblage d'un projecteur au stade d'un montant de 4 040.00€ HT soit 4 848.00€ TTC
- Facture n°FA00628 de l'entreprise FAUCHER 3M située à PARTHENAY, 42 avenue du Générale de Gaulle pour la fourniture de double vitrage de rénovation NEOCLAIR pour un montant de 2 849.60€ HT soit 3 419.52€ TTC

1. Admission en non-valeur de produit irrécouvrable de titre de recettes des années 2015 et 2017

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que sur proposition de M. le Trésorier par mail explicatif du 4 avril 2019, il faut admettre en non-valeur certain produit irrécouvrable car il s'agit de créances pour lesquelles l'action en recouvrement ne peut plus utilement intervenir à savoir dans les cas cités ci-dessous:

- Certificat d'irrécouvrabilité : le débiteur a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire et le mandataire n'a pu obtenir d'actifs en vue de désintéresser le créancier concerné.
- RAR inférieur seuil poursuite : il est rappelé que ce montant est de 130 € pour les oppositions à tiers détenteur auprès des organismes bancaires et assimilés, que ce seuil est ramené à 30 € pour toutes les autres oppositions et qu'en dessous il ne peut être exercé de poursuites
- PV Carence : Une demande de saisie mobilière a été pratiquée par voie d'huissier des Finances, les biens inventoriés ne permettent pas de désintéresser le créancier
- Poursuites sans effets : Toutes les diligences mises en œuvre en vue du recouvrement sont négatives
- NPAI et demande de renseignement négative : Le débiteur n'habite plus à l'adresse indiquée la recherche de sa nouvelle adresse est revenue infructueuse

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes pour les exercices suivants :

- Exercice 2015, reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite pour 32 euros
- Exercice 2017 reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite pour 6.00 euros

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur des titres de recettes pour :

- Exercice 2015, reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite pour 32 euros
- Exercice 2017, reste à réaliser inférieur au seuil de poursuite pour 6.00 euros
- Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 38 €uros et que les crédits sont inscrits en dépenses au compte 6541 au budget de l'exercice en cours de la commune
- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

2. Résultat de la consultation des travaux Bois Vert

M Le Maire rappelle que la commission d'appel d'offre concernant les travaux rue de Bois Vert s'est réunie le 29 avril 2019 : 4 entreprises ont répondu.

Il précise que la procédure de marché public est passée selon les dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Tous les documents établis par le bureau d'étude seront la propriété du Maître d'ouvrage.

2 critères de choix ont été définis, à savoir :

- Critère n°1 : le prix : 40%
- Critère n°2 : Capacité technique de l'entreprise : 60%

M Le Maire présente le tableau d'analyse suivant :

| | Offre n°1 COLAS | Offre n°2 M-RY | Offre n° 3 EIFFAGE | Offre n°4 EUROVIA |
|---|----------------------------|---------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Montant de l'offre HT | 320 612.25 € | 294 602.60 € | 340 383.90 € | 297 229.40 € |
| Critère n° 1 Analyse du prix des prestations (40%) | 7.24 | 8.00 | 6.92 | 7.93 |
| Critère n°2 Capacités techniques de l'entreprise (60%) | 11.10 | 9.90 | 6.75 | 10.05 |
| Note globale | 18.34 | 17.90 | 13.67 | 17.98 |
| Classement | 1 | 3 | 4 | 2 |

Il apparaît au vu du rapport d'analyse des offres que le mieux disant est l'entreprise COLAS située 5 rue des sablières à AIRVAULT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer la consultation à l'entreprise COLAS située 5 rue des sablières à AIRVAULT pour un montant de 320 612.25 € HT soit 384 734.70 € TTC
- d'autoriser M. le maire à signer la consultation
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Monsieur Le Maire explique que les travaux débuteront le 11 juin 2019 pour une durée de 4 mois (avec une interruption en août) et qu'une réunion publique est prévue le 27 mai 2019 avec les riverains.

3. Questions diverses

- Apéro marché le 1^{er} juin 2019
- Dissolution du club des aînés le 1 juin 2019
- Recensement de la population du 16 janvier 2020 au 15 février 2020
- Remerciements du principal du collège Pierre Mendès-France de Parthenay pour avoir permis aux agents Mme JASMIN et Mme PONTOIZEAU d'avoir assisté à la séance d'information sur la mixité des métiers du jeudi 16 mai 2019.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

1. Bilan de l'année

Le conseil Municipal des jeunes présentent les budgets 2018 et 2019 :

| | BUDGET 2019 | | | | | |
|--|----------------|----------|----------|-----------|----------|----------|
| | CMJ Jeu Naisse | | | CMJ KID'S | | |
| | Recettes | Dépenses | Total | Recettes | Dépenses | Total |
| Solde 2017 + budget 2018 | 1267,91€ | | 1267,91€ | 1267,91€ | | 1267,91€ |
| Projet Carré du Potager | | | | | | |
| Le bois | | 186€ | 1081,91€ | | | |
| Gamm Vert le lin/chanvre/géotextile | | 51,99€ | 1029,92€ | | | |
| Gamm Vert les plantations | | 68,60€ | 961,32€ | | | |
| Marché du 6 juillet | | | | A venir | | |
| Repas de Aînés | | | | A venir | | |
| Marché de Noël | | | | A venir | | |

| BUDGET 2018 | | | |
|--|----------|----------|----------|
| | Recettes | Dépenses | Total |
| Don du Repas des Aînés 10/2017 | 1702,50€ | | 1702,50€ |
| Marché du 7 juillet | | | |
| PASSION JEUX les jeux gonflables | | - 636€ | 1066,50€ |
| ECURIE EPONA Les poneys | | - 200€ | 866,50€ |
| HYPER U Boissons | | - 61,68€ | 804,82€ |
| Le Marché de Noël 2018 | | | |
| PromoCash Bonbons | | - 55€ | |
| Solde | | | 749,82€ |
| Don du Repas des Aînés 10/2018 | 1786€ | | 2535,82€ |
| Pour le Budget 2019, il est divisé entre les KID'S et les JEUX'NAISSENT $2535,82€ / 2 = 1267,91€$ | | | |

2. Présentation des projets

Le CMJ explique que les plaques avec les noms des salles sont en confections. Les jeunes présentent le projet « carré potager » en lien avec l'EHPAD. Ils préparent également activement le marché du 6 juillet.

Fait et délibéré au Tallud, les jour mois an que dessus et ont signé au registre MM. les membres présents.

M VOY

M CUBAUD

Mme THIBAUT

M BILLEROT

M VOGEL

M GAUTREAU

M DEVINCENZI

Mme GEOFFRION

Mme FOURRE

Mme PACAULT

M DAVID

M ROBERT
donne pouvoir à Mme PACAULT

Mme AIMARD